



## **Compte-rendu de la conférence au salon de l'agriculture le 04 mars 2016**

A l'invitation de la Confédération paysanne, le SNUITAM-FSU a participé à une conférence sur le stand de la Confédération paysanne au salon de l'agriculture le 04 mars 2016.

Le thème de cette conférence était : « **relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation** »

Les participants étaient :

- Yves-Pierre Malbec de la Conf paysanne ;
- Dominique Unger de la confédération française de la boucherie ;
- Jean-Luc Bindel de la CGT agro ;
- le SNUITAM-FSU (Bernard Joly et Didier Herbert).

Cette participation du SNUITAM fait suite au soutien de la FSU au procès de la « ferme des 1000 vaches » à Amiens le 17 juin 2015. Une rencontre, le 01 juillet 2015, entre Laurent Pinatel de la Conf paysanne, Bernadette Groison, le SNETAP et le SNUITAM a permis de dégager quelques pistes de travail en commun. Le SNUITAM a donc été invité au salon pour parler des problématiques « alimentation » et le SNETAP a participé quant à lui à une conférence sur la formation initiale des futurs agriculteurs.

Parmi les thématiques qui ont été abordées :

### **La maltraitance des animaux en abattoir :**

Yves-Pierre Malbec a insisté sur les problématiques de maltraitance en abattoir dénoncées récemment dans les médias, et s'est dit être choqué par certaines pratiques. Il a rappelé que les éleveurs apportent beaucoup de soins à élever leurs animaux, et ce n'est pas pour les voir souffrir à l'abattoir. Il a aussi dénoncé certaines associations de défense des animaux qui profitent de dysfonctionnements réels dans les abattoirs pour discréditer l'abattage en général en vue de l'abolir.

SNUITAM.

Nous sommes intervenus sur ce sujet en condamnant sans ambiguïté de telles pratiques de maltraitance, en expliquant que l'inspection était composée de l'ante-mortem et du post-mortem alors que l'administration considère l'ante-mortem comme la variable d'ajustement en personnel. Pour l'administration, l'inspection post-mortem est prioritaire et en fonction du nombre d'agents disponibles ou pas, l'administration « met » des agents ou pas en inspection ante-mortem. Pour le SNUITAM, ceci n'est pas acceptable et des recrutements en nombre suffisant d'inspecteurs doivent être réalisés, mais l'embauche de fonctionnaires n'est plus à l'ordre du jour.

### **Maintien des petites structures d'abattage et écosystème :**

Yves-Pierre Malbec a insisté sur la nécessité de garder de petits outils d'abattages dans certaines régions, où il devient problématique de trouver un abattoir. La sauvegarde des petits éleveurs contribue au maintien de l'écosystème. En effet, il y a de moins en moins

de transhumance, les animaux se retrouvent parqués , concentrés. De fait, dans les alpages, l'herbe n'est plus broutée, ce qui amène le phénomène d'avalanches de plus en plus fréquentes car la neige « accroche » mieux sur de l'herbe rase.

SNUITAM.

Nous avons répondu qu'il existait , il y a quelques années encore, des abattoirs municipaux qui jouaient ce rôle de service public, mais qui ont disparu et c'est bien dommage. Aujourd'hui le MAAF raisonne en tonnes de carcasses / par inspecteur et par conséquent, il est favorable aux gros abattoirs où il est plus facile de « rentabiliser » les inspecteurs. L'administration ne soutiendra donc pas les petites structures en difficulté et ne fera rien pour obtenir l'ouverture d'autres petits établissements d'abattage.

### **La réglementation applicable aux petites structures de transformation :**

Yves-Pierre Malbec s'est plaint des contraintes sanitaires imposées aux petites structures de transformation (producteurs fermiers).

SNUITAM.

Nous avons fait un rappel de l'évolution de la réglementation, et notamment la mutation importante qui a consisté à passer d'une obligation de moyens (comme le principe de la marche en avant) à une obligation de résultats. Cette mutation trouve son origine dans la directive 93-43 de 1993. En effet, cette directive a complètement changé les contrôles de l'état. Auparavant, les prélèvements et analyses étaient réalisés par les inspecteurs de DSV (via les laboratoires départementaux) et n'étaient pas facturés à l'exploitant. Avec la directive 93-43, les analyses deviennent des autocontrôles parmi d'autres autocontrôles. Cette notion d'autocontrôle est la pierre angulaire de la directive 93-43. Ainsi, le transformateur (petit ou grand) est tenu de faire de multiples enregistrements et doit mettre en place le HACCP et le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Le petit producteur qui transforme ses produits, n'ayant pas les moyens de payer du personnel spécialisé, est submergé par la paperasse et par des coûts supplémentaires. C'est le cas des analyses qui sont désormais à la charge des petits producteurs et impactent lourdement leur revenu alors que les industriels de l'agro, intégrés dans des groupes, disposent de leur propre laboratoire. C'est le même processus en restauration collective, où une petite structure de restauration a les mêmes contraintes que des grandes unités de restauration, sans avoir le personnel et les moyens financiers correspondants.

Pour autant, ce système de l'autocontrôle a montré plus que ses limites avec les scandales de la viande de cheval dans les lasagnes, et les résultats d'analyses « cachés » de la COOPERL.

En conclusion, nous avons démontré que la réglementation façonne les modes de production , et que pour l'instant, la réglementation avantage les très grandes structures industrielles et désavantage les petits producteurs en imposant les mêmes contraintes.

Le débat a été aussi très intéressant avec Jean-Luc Bindel de la CGT qui a raconté la lutte emblématique des FRALIB, et dénoncé la financiarisation de l'agroalimentaire.

Dominique Unger de la confédération française de la boucherie a démontré que les évolutions de l'agroalimentaire avaient produits les mêmes effets sur les bouchers que sur les petits producteurs.

Les échanges avec le public ont été très intéressants.

Didier Herbert et Bernard Joly